Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 juin 2017 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, la représentante de la ville d'Hudson, Nicole Durand, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire suppléant de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, mesdames France D'Amour, greffière et Julie Cassab, conseillère en communication.

Sont absents, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

17-06-14-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 36.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-06-14-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points suivants au point 4, soit tous les points sous 6.3. « Bâtiment », ainsi que les points 12.3. « Mise en service de la Maison du patrimoine : information », 16.1. « Mise en disponibilité du Fonds d'innovation culturelle pour l'appel de projets 2017 : autorisation » et en ajoutant le point 12.4. « Réception de l'avis de conformité pour l'entrée en vigueur du règlement 229-1 : dépôt ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017 : ADOPTION

17-06-14-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Nicole Durand** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 mai 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 PROJET VÉLO/CITÉ - PRÉSENTÉ PAR LE ZÈBRE ROUGE

Messieurs Benoît Bourassa, directeur général, et Jean-Noël Bilodeau, ancien directeur général, de l'organisme à but non lucratif Le Zèbre rouge présentent le projet Vélo/Cité qui consiste à offrir aux résidents et aux visiteurs de Vaudreuil-Dorion l'accès gratuit à 30 vélos répartis sur quatre sites identifiés sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion. Ce projet d'une durée de trois années consécutives, 2017 à 2019, sera disponible chaque été du 15 mai au 20 octobre. Un dépôt de sécurité remboursable de 20 $ comptant sera exigé pour toute location et remis lorsque l'usager remettra son vélo à son point de départ.

Monsieur Jean A. Lalonde, préfet, remercie monsieur Bilodeau pour son implication auprès de la communauté et principalement dans les projets permettant de développer l'employabilité des personnes vivant un problème de santé mentale ou de dépression sévère.

4.2 420 SAINT-CHARLES - BAIL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité de location au bâtiment situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) à louer des locaux au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le CACVS est un organisme sans but lucratif visant la concertation régionale culturelle et la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à négocier** et **à signer** un bail avec le CACVS pour la location de locaux situés au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

4.3 PÔLE CIVIQUE - BAIL AVEC LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (CLD V-S) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le déménagement du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD V-S) au Pôle civique prévu le 1er juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les modalités et les utilisations des locaux du CLD V-S;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à négocier** et **à signer** un bail avec le CLD Vaudreuil-Soulanges pour la location de locaux au Pôle civique.

Proposition adoptée.

4.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VOITURE ÉLECTRIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'analyse présentée lors du budget 2017 pour l'installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique;

CONSIDÉRANT les avantages des véhicules électriques sur le plan environnemental;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des infrastructures publiques de recharge pour s'adapter à cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT les espaces réservés à cette fin dans le stationnement du Pôle civique;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à procéder** à une demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Jasmin, maire de la ville de Coteau-du-Lac, vote contre la résolution.

4.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VOITURE ÉLECTRIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'analyse présentée lors du budget 2017 pour l'installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique;

CONSIDÉRANT les avantages des véhicules électriques sur le plan environnemental;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des infrastructures publiques de recharge pour s'adapter à cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT les espaces réservés à cette fin dans le stationnement du Pôle civique;

CONSIDÉRANT l'article 936 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à procéder** à un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique et de procéder à la rédaction du devis.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Jasmin, maire de la ville de Coteau-du-Lac, vote contre la résolution.

4.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE DEUX VOITURES ÉLECTRIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'analyse présentée lors du budget 2017 pour l'achat de voitures électriques;

CONSIDÉRANT les avantages des véhicules électriques sur le plan environnemental;

CONSIDÉRANT l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à procéder** à un appel d'offres public pour l'achat d'une voiture uniquement électrique, soit le modèle Chevrolet Bolt, et d'une voiture hybride, soit le modèle Chevrolet Volt, et de procéder à la rédaction du devis.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Jasmin, maire de la ville de Coteau-du-Lac, vote contre la résolution.

4.7 MISE EN SERVICE DE LA MAISON DU PATRIMOINE : INFORMATION

Madame Denise Godin-Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, et madame Catherine Marcotty, conseillère en aménagement du territoire, annoncent la mise en service de la Maison du patrimoine dont le bureau est situé à Les Coteaux. Elles rappellent que la Maison du patrimoine a une entente de partenariat avec la Chaire de recherche du Canada et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et a pour but de mettre en valeur le patrimoine et l'identité de la collectivité régionale.

4.8 MISE EN DISPONIBILITÉ DU FONDS D'INNOVATION CULTURELLE POUR L'APPEL DE PROJETS 2017 : AUTORISATION

Madame Nadine Maltais, directrice générale du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), présente le nouveau logo et le nouveau site web du CACVS.

CONSIDÉRANT le besoin des organismes culturels de la région d'avoir accès à un fonds qui vise à faciliter l'émergence de projets culturels innovants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) a approuvé le programme et les critères du Fonds en 2016;

CONSIDÉRANT la disponibilité des sommes en 2017 au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de mettre en disponibilité une somme de 47 000 $ pour l'appel de projets 2017 du Fonds d'innovation culturelle de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 TABLE DU PÔLE CIVIQUE DU 8 JUIN 2017 : ADOPTION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du compte rendu de la Table du Pôle civique du 8 juin 2017.

17-06-14-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le compte rendu de la Table du Pôle civique du 8 juin 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

17-06-14-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter la liste MRC 17-06-14.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-06-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, conformément au *Code municipal*.

6.1.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2016, RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport des vérificateurs externes quant aux états financiers 2016 de la MRC et en fait le dépôt.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des transferts, le tout en fonction du dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2016 de la firme comptable Goudreau Poirier inc.;

POUR CE MOTIF,

17-06-14-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le virement de l'actif net non affecté de 4 642 542 $ à l'actif net et d'affecter le tout selon les politiques de la MRC adoptées dans les années antérieures, les prévisions budgétaires 2017 et les engagements au 31 décembre 2016, et ce, conformément au rapport déposé.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI POUR LA FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des résolutions d'appui reçues dans le cadre du dossier pour la facturation des coûts de la Sûreté du Québec.

6.2.2 FESTIVAL DE CIRQUE DE VAUDREUIL-DORION : DEMANDE DE FINANCEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande et de la grille d'analyse de la MRC et conviennent de ne pas donner suite en raison de l'analyse défavorable.

6.2.3 PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ (RMH) 330-1 : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, informe que le projet de RMH 330-1 a été révisé par le procureur de la MRC et il a été remis aux municipalités participantes à la Table de ce RMH pour commentaires. Le but est de finaliser ce projet pour le mois de juillet afin que les municipalités intéressées puissent appliquer ce RMH pour novembre 2017 selon la procédure à suivre.

6.2.4 APPUIS À LA DEMANDE D'INCLURE HYDRO-QUÉBEC AU MANDAT DU PROTECTEUR DU CITOYEN DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.5 VÉRIFICATEURS POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : NOMINATION

17-06-14-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de nommer madame Jocelyne Poirier de la firme Goudreau Poirier inc. en tant que vérificatrice pour l'année financière 2017 pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Tous les points ont été présentés au point 4.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 ASSURANCES COLLECTIVES : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi quant à l'adhésion de la MRC au regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le lancement d'un appel d'offres public afin de recevoir la tarification et les couvertures d'assurances collectives qui seraient applicables au 1er janvier 2018. Il rappelle que ce processus permettra d'évaluer le marché et n'oblige en aucun cas la MRC à se joindre au regroupement avec l'assurance qui sera sélectionnée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC - CHANGEMENT : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le lieutenant Éric Tanguay assure l'intérim à la direction de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pendant l'absence de l'inspecteur Raymond Gilbert.

9.1.2 PROBLÈME DU SERVICE 3-1-1 : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un résumé de la rencontre tenue avec les quatre fournisseurs de télécommunications concernant les problèmes du service 3-1-1 vécus lors des inondations printanières 2017.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et il informe que jusqu'à maintenant douze municipalités ont répondu dans l'affirmative pour signer l'entente et sept dans la négative.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 POSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- la confusion régnant autour du rôle de l'ONÉ;
- l'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- l'incapacité de l'ONÉ à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'ONÉ a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipelines;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science, de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptées aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la fiscalité actuelle relative aux pipelines crée une iniquité par rapport aux autres usages sur le territoire;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites; et

de demander au gouvernement fédéral :

- **que** TransCanada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;

- **que** des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

- **que** la fiscalité relative aux pipelines soit ajustée pour assurer une équité fiscale par rapport aux autres usages;

de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipelines;

d'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied;

de faire parvenir la présente demande au ministre des Ressources naturelles, monsieur James Gordon Carr, et **de transmettre** une copie au député de Vaudreuil, monsieur Peter Schiefke, à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Proposition adoptée.

9.3.2 DÉCRET GOUVERNEMENTAL RELATIF AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017

Monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, fait un résumé des réunions du comité de coordination et informe que les membres du comité demandent de relancer le gouvernement afin de consulter la MRC et les municipalités sur le contenu du décret et d'accélérer le dossier.

CONSIDÉRANT la crue exceptionnelle de la rivière des Outaouais en avril et mai 2017 qui a causé des inondations à près de mille résidences dans dix municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Vaudreuil-Soulanges, lourdement affectés par la perte de leurs biens durant les inondations, sont déjà en mode réintégration et réfection de leurs domiciles et en attente des permis municipaux pour leurs travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'informer les citoyens des orientations prises par le gouvernement concernant les cotes d'inondations, les futures normes qui seront adoptées à l'intérieur du périmètre de la plaine inondable et les travaux autorisés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs inondés de nos municipalités ont des propriétés desservies par des systèmes d'assainissement autonomes (puits et installation septique), certains non conformes en matière d'immunisation, et que certaines de ces propriétés étaient déjà non conformes;

CONSIDÉRANT QUE des terrains ont subi de l'érosion sévère à proximité du barrage de Carillon à la municipalité de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés perdront leurs droits acquis à la reconstruction compte tenu des règles actuelles d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 16 avril et 16 mai 2017 du ministère de la Sécurité publique pour les citoyens sinistrés a un délai maximal de trois mois;

CONSIDÉRANT l'article 158 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le gouvernement peut déclarer une zone d'intervention spéciale par un décret dans le but de résoudre un problème d'aménagement ou d'environnement dont l'urgence ou la gravité le justifie;

CONSIDÉRANT l'article 163 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre ou son représentant doit, avant l'adoption d'un décret, procéder à une consultation sur le contenu du projet de décret;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de demander à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal :

- de consulter la MRC et les municipalités sur le contenu du décret;
- de procéder rapidement à l'adoption d'un décret en tenant compte des particularités locales de Vaudreuil-Soulanges en raison de l'urgence d'orienter rapidement les citoyens, et ce, malgré les inondations en vigueur dans les régions du Centre-du-Québec ou de la Gaspésie;
- de prolonger le délai maximal pour les demandes d'aide financière;

que copie de la résolution **soit envoyée** à mesdames Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Soulanges, et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement, pour suivi.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 ÉMISSIONS DE CONSTATS D'INFRACTION DEPUIS JANVIER 2017 : INFORMATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec - directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cette entente confie à la cour municipale la gestion de certains constats d'infractions délivrés par la Sûreté du Québec au nom du Procureur général du Québec sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la baisse d'émission de constats d'infractions émis par la Sûreté du Québec d'année en année depuis 2010;

CONSIDÉRANT que les frais perçus par la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatifs aux poursuites pénales pour le DPCP ne couvrent pas les coûts d'administration créant ainsi un déséquilibre financier à la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de demander une rencontre avec le ministère de la Justice - DPCP pour négocier un partage des sommes perçues pour les constats d'infractions relatifs à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de rétablir l'équilibre financier de la cour.

Proposition adoptée.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COULÉE À BIRON : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement du cours d'eau Coulée à Biron dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-19-04 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'aménagement de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 8 juin 2017 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 17 mai 2017 pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Coulée à Biron;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'octroyer le contrat relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau Coulée à Biron dans la municipalité des Cèdres à la compagnie 9124-4277 Qc Inc. pour un montant total de 20 590,87 $ incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au bassin numéro 15 (municipalité des Cèdres, quote-part 100 %).

Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE 2,1 KM DE COURS D'EAU : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien de la Branche 8 du cours d'eau Coulée Beauchamp et des Branches 7 et 31 de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-22-23 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'aménagement de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 8 juin 2017 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 17 mai 2017 pour les travaux d'entretien de 2,1 km de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'octroyer le contrat relatif aux travaux d'entretien de 2.1 km de cours d'eau à la compagnie 9124-4277 Qc Inc. pour un montant total de 62 611,34 $ incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense selon les cours d'eau :

- Branche 8 de la Coulée Beauchamp - Bassin 1 : Coteau-du-Lac (6,78 %), Les Coteaux (4,81 %), Saint-Clet (2,35 %), Saint-Polycarpe (41,37 %), Saint-Télesphore (11,00 %), Saint-Zotique (2,36 %) et Sainte-Justine-de-Newton (31,34 %);

- Branche 7 de la rivière à la Raquette - Bassin 2 : Rigaud (19,80 %), Saint-Lazare (5,22 %), Sainte-Justine-de-Newton (11,48 %), Sainte-Marthe (57,21 %), Très-Saint-Rédempteur (2,26 %) et Vaudreuil-Dorion (4,03 %);

- Branche 31 de la rivière à la Raquette - Bassin 2 : Rigaud (19,80 %), Saint-Lazare (5,22 %), Sainte-Justine-de-Newton (11,48 %), Sainte-Marthe (57,21 %), Très-Saint-Rédempteur (2,26 %) et Vaudreuil-Dorion (4,03 %).

Proposition adoptée.

11.1.3 MAINTIEN DE LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR RELATIVEMENT À LA PÊCHE AUX POISSONS-APPÂTS VIVANTS POUR LA PÊCHE BLANCHE - CORRESPONDANCE DE MENÉ.QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.1.4 ACTIONS DEMANDÉES AFIN DE FAIRE CESSER LES DÉVERSEMENTS SUSPECTÉS (ÉPANDAGES EXCESSIFS) PROVENANT DE L'ONTARIO ET AFFECTANT LE SECTEUR RIGAUD : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT que les déversements dans les cours d'eau, en provenance de l'Ontario, constatés dans la région de Rigaud, causent une dégradation de la qualité de l'eau et des odeurs nauséabondes;

CONSIDÉRANT la résolution de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Vaudreuil-Soulanges adoptée le 21 mars 2017 demandant à la MRC de s'unir à l'UPA afin de faire cesser les déversements (épandages excessifs), en provenance de l'Ontario, observés dans la région de Rigaud;

CONSIDÉRANT la résolution R2017-06-116 de la ville d'Hudson demandant aussi à la MRC de s'unir pour faire cesser ces déversements;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, d'intervenir dans la situation avec son parallèle ontarien, le ministre Glen R. Murray, pour que cesse les déversements provenant de l'Ontario causant des impacts négatifs sur les cours d'eau et l'environnement de Vaudreuil-Soulanges;

de demander au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke, d'agir au niveau du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique du Canada pour que cesse les déversements provenant de l'Ontario.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 APPUIS À LA DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des résolutions d'appuis reçues dans le cadre de la dénonciation des nouveaux critères de performance pour la redistribution 2017 à la suite de la modification au programme de redistribution des redevances à l'élimination.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 ADOPTION DE LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN VIGUEUR DEPUIS LE 23 MARS 2017 : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, explique que la nouvelle loi est allégée et en résume les principaux changements.

11.3.2 PROJET DE LOI 122 - DEMANDE DE MODIFICATION DU RÉGIME FISCAL MUNICIPAL APPLICABLE AUX PIPELINES : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un résumé du document déposé contenant les demandes de modifications du régime fiscal municipal applicables aux pipelines.

CONSIDÉRANT QUE les pipelines traversant le Québec ont pour effet de restreindre l'utilisation du territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* donne des avantages fiscaux aux compagnies par rapport aux autres usages créant ainsi une iniquité fiscale;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de déposer les demandes de modifications spécifiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la *Loi sur la fiscalité municipale* et au *Manuel d'évaluation foncière du Québec* au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, afin d'obtenir une équité fiscale municipale;

que copie de la résolution **soit envoyée** à mesdames Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la

région de la Montérégie et députée de Soulanges, et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement, pour suivi.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 PROJET DE LOI 132 CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le *projet de loi numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* déposé à la séance de l'Assemblée nationale du 6 avril 2017 visant la réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation avec l'objectif d'aucune perte nette de ces milieux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi confie au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le pouvoir de désigner les milieux humides et hydriques à conserver;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi confie aux communautés métropolitaines (CM) et aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QU'une MRC, dont le territoire est compris en partie dans celui d'une CM, doit élaborer le plan pour les parties de son territoire hors CM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) d'assurer l'aménagement durable de son territoire pour l'ensemble des 23 municipalités, nonobstant le fait qu'elles soient incluses ou non sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la CMM doit assurer la compatibilité de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) avec le plan régional des milieux humides et hydriques en proposant toute modification nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit que la CMM adopte un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour la période précédant l'entrée en vigueur de son PMAD modifié;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) peut être subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux visés dans le cas où des interventions non compatibles sont réalisées;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution est versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et sert au financement d'un programme favorisant la restauration et la création de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi ne mentionne pas l'échelle visée pour la rétribution des sommes perçues à titre de contribution financière portées au Fonds;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi ne contient aucune mention d'une compensation possible de l'État aux municipalités pour une perte de la valeur foncière occasionnée par la désignation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a commencé la cartographie des complexes de milieux humides d'intérêt métropolitain et a récemment demandé à certaines municipalités de valider les résultats de leur travail;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté la résolution numéro 2017-04-117 soulevant les faits qu'elle a été sollicitée par la CMM à 24 heures d'avis afin de donner son opinion sur la carte préliminaire, que la Ville est au fait d'études divergentes et qu'elle a déjà entamé le processus d'élaboration de son plan de gestion, compensation et conservation de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demande à la CMM de l'informer de la tenue de toute séance de consultation dans le cadre du processus d'identification des milieux humides d'intérêt métropolitain et de l'impliquer à titre de partie prenante à toute rencontre concernant son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC préconise une approche « bottom-up » et un rôle de coordination en ce qui a trait à l'identification, la caractérisation et la conservation des milieux humides et hydriques pour les municipalités qui produisent ou qui sont en cours de production d'une caractérisation des milieux humides et d'un plan de conservation;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- **de modifier** le *projet de loi numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* afin de confier la responsabilité de l'élaboration, mise en œuvre et suivi du plan régional des milieux humides et hydriques directement à la MRC afin qu'elle arrime les études de caractérisation et les plans de conservation des milieux humides déjà réalisés ou en cours de réalisation par les municipalités et d'éviter un dédoublement du travail et des dépenses de ressources financières, dans le but d'assurer une vision cohérente de la conservation des milieux humides et hydriques pour l'ensemble des 23 municipalités;
- **de prévoir** le versement à la MRC des ressources financières nécessaires pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un tel plan;
- **de prévoir** une compensation financière de l'État aux municipalités pour la perte de la valeur foncière occasionnée par la désignation des milieux humides et hydriques;
- **d'intégrer** l'échelle du bassin versant lors de la rétribution des sommes perçues à titre de contribution financière portées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;
- **de modifier** le projet de loi numéro 132 afin d'éviter l'adoption par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour la période précédant l'entrée en vigueur de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) modifié puisque l'effet de gel de ce RCI pourrait avoir un impact majeur pour le développement des municipalités de la MRC comprises sur le territoire de la CMM pour une période indéterminée;

de demander à la CMM de procéder à la modification du PMAD afin de rendre compatibles les objectifs métropolitains d'aménagement fixés avec la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques, et ce, sans adopter au préalable un RCI;

d'appuyer la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans ses demandes formulées à sa résolution numéro 2017-04-117;

de transmettre une copie conforme de cette résolution à mesdames Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la Communauté métropolitaine de Montréal et aux 23 municipalités de la MRC.

Proposition adoptée.

12.2 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PAYSAGÈRE DU CANAL DE SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

Ce point est reporté à une séance du conseil ultérieure.

12.3 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 229-1 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016-2017 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente d'une valeur de 851 151 $ conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-17;

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et modalités d'attribution des aides consenties par le MAMOT pour la mise en œuvre du FDT suite à l'adoption des « Priorités d'intervention », de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie des milieux » et la « Politique de soutien aux entreprises »;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FDT;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de le transmettre avant le 30 juin au MAMOT pour les fins d'une évaluation de son programme;

CONSIDÉRANT la proposition du conseiller en développement territorial du Centre local de développement;

POUR CES MOTIFS,

17-06-14-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : madame **Nicole Durand** et résolu

d'adopter le Rapport annuel d'activités 2016-17 du FDT, **le déposer** sur le site internet de la MRC et de **le transmettre** à titre informatif au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Proposition adoptée.

13.1.2 PROJET DE LOI 85 - PROJET DE MÉMOIRE : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt de la correspondance de la Commission de l'aménagement qui invite la MRC de Vaudreuil-Soulanges à se prononcer, le mardi 15 août 2017, lors des auditions publiques sur le projet de loi n° 85, *Loi* visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 RÈGLEMENT DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE RELATIVEMENT AU SERVICE 2-1-1 POUR LES (12) DOUZE MUNICIPALITÉS HORS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, rappelle que suite à l'avis de déclaration d'intention de la MRC de déclarer sa compétence limitée relativement au service 2-1-1 pour les douze municipalités situées hors de la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les municipalités doivent informer la MRC si elle désire s'assujettir ou se retirer de cette compétence dans les 90 jours suivant l'avis émis le 8 mai 2017.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

16. CULTURE

Ce point a été traité au point 4.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 ASSEMBLÉE DES MRC : INFORMATION

Monsieur Jean A. Lalonde, préfet et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, fait un retour sur les sujets discutés lors de l'Assemblée des MRC qui a eu lieu les 1er et 2 juin 2017.

17.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) : INFORMATION

Monsieur Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, ainsi que monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, font un résumé des sujets et des activités du congrès annuel de la FCM qui s'est déroulé du 1er au 4 juin 2017.

17.3 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'AOÛT : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent déplacer la séance ordinaire prévue le mercredi 23 août 2017 au mercredi 30 août 2017;

POUR CE MOTIF,

17-06-14-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

de déplacer la séance ordinaire du conseil prévue le mercredi 23 août 2017 19 h 30 au mercredi 30 août 2017 à 19 h 30.

Proposition adoptée.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, fait le résumé d'une rencontre sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui a eu lieu à Saint-Basile-le-Grand le 7 juin 2017.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

17-06-14-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 47.

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDE
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier